



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0340

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Quartier Jacques Monod - Première phase du projet de restructuration urbaine - Création d'une voirie de désenclavement - Etudes et maîtrise d'œuvre - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain**

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0340**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier Jacques Monod - Première phase du projet de restructuration urbaine - Création d'une voirie de désenclavement - Etudes et maîtrise d'œuvre - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier Jacques Monod à Villeurbanne est actuellement classé en catégorie 2 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009, hors zone urbaine sensible (ZUS). Il compte environ 2 150 habitants et se structure autour de 906 logements dont 56 % relèvent du parc locatif social. Ce dernier est composé pour majeure partie de la résidence pluri-bailleurs Jacques Monod, propriété d'Alliade habitat et des Opac de Villeurbanne et du Rhône.

Pour changer l'image du lieu et proposer un habitat de meilleur qualité, les maîtres d'ouvrage et les collectivités territoriales ont choisi, en 1984, de reloger les populations, de démolir les bâtiments et de reconstruire en indivision, sur site, une nouvelle résidence, composée de 257 logements.

La mise en œuvre de ce programme, complexe d'un point de vue architectural et urbain, s'est traduite par la fermeture rapide de 12 villas spécifiques, initialement construites pour reloger 12 familles souhaitant rester sur le site Olivier de Serres, et par l'accumulation progressive de difficultés socio-économiques. Plus généralement, la résidence s'est dégradée au fil des années en raison du vieillissement et de la détérioration du bâti, de la précarisation de la population et de la fermeture des commerces de proximité. Aujourd'hui, le fonctionnement de ce quartier est caractérisé par un rattachement urbain et social insuffisant.

En 2005, l'inutilité des 12 villas murées depuis 1993 et l'aggravation des dysfonctionnements ont conduit l'Opac de Villeurbanne, mandaté par les autres copropriétaires, à lancer sur un périmètre large, une étude d'analyse des capacités d'évolution urbaine et architecturale de la résidence. Ce travail a été validé par la commune de Villeurbanne et la Communauté urbaine le 20 juin 2005. Ces mêmes partenaires, associés à l'ensemble des bailleurs, ont convenu de la nécessité d'approfondir cette réflexion en évaluant sa faisabilité technique, financière et juridique. Les préconisations techniques et urbaines ont été validées par le comité de pilotage politique du 14 décembre 2006.

La réalisation des éléments suivants, amorce d'un projet urbain, constitue une priorité du CUCS de la commune de Villeurbanne, pour la période 2007-2009 :

- sous maîtrise d'ouvrage de l'Opac de Villeurbanne : démolitions des 12 villas spécifiques, mémoire de 30 ans de difficultés sociales et urbaines,
- sous maîtrise d'ouvrage communautaire : valorisation de la parcelle libérée grâce à la création d'une voie de desserte communautaire nord-sud (emplacement réservé n° 187),
- sous maîtrise d'ouvrage d'Alliade Habitat : construction d'une nouvelle offre de logements en accession abordable (environ 20 logements) sur la parcelle libérée et devenue accessible,
- sous maîtrise d'ouvrage municipale : extension de la crèche Eugénie Niboyet et restructuration intérieure du local commun résidentiel,

- sous maîtrise d'ouvrage de l'Opac du Grand Lyon : démolition du centre régional d'hébergement des sportifs et construction d'un foyer de jeunes travailleurs de 140 places.

Ce projet, dont le coût global estimatif s'élève à 14,4 M€ TTC, non subventionné par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), fait l'objet d'une demande de financement du fonds européen de développement régional (Feder).

La démolition des 12 villas spécifiques réalisée par l'Opac de Villeurbanne, mandaté par l'Opac du Rhône et Alliade habitat, est en cours d'achèvement. Elle a fait l'objet d'un soutien de la Communauté urbaine délibéré le 10 septembre 2007 (délibération n° 2007-4334).

La réalisation d'une voirie communautaire nord-sud venant désenclaver cette parcelle permettra la réalisation d'une vingtaine de logements en accession abordable et la desserte des équipements publics, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 650 000 € HT (y compris réseaux), soit 777 400 € TTC en valeur 2007.

Elle suppose la désignation d'une maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de 75 000 € TTC, ainsi que la réalisation d'études complémentaires et le lancement de procédures foncières pour un montant prévisionnel de 25 000 € TTC.

D'autre part, la réalisation de cette voirie supposera l'obtention d'une déclaration d'utilité publique.

Pour cette première phase de l'opération de création de voirie, une autorisation de programme partielle est nécessaire en 2008 pour un montant de 100 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement des études du projet de création d'une voirie nouvelle dans le quartier Jacques Monod à Villeurbanne.

2° - L'opération Villeurbanne Jacques Monod voie nouvelle de desserte fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville pour un montant de 100 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 30 000 € en 2008,
- 70 000 € en 2009.

3° - La dépense correspondante sera portée au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 822 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.